

► **PROCOLE SANITAIRE CFEI**

✓ **DISTANCIATION PHYSIQUE/PORT DU MASQUE**

La configuration de la salle et l'effectif de la session sont adaptés aux préconisations du Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité ;

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, lieux de pause, couloirs, sanitaires, etc.).

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières. Le port du masque devient obligatoire dans les lieux clos recevant du public.

✓ **MATERIEL**

Merci de vous munir de votre propre matériel (stylo, bloc note etc)

Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition.

✓ **MESURES PRISES PAR LE CENTRE D'AFFAIRES :**

Chaque jour, avant et après votre passage, un service de ménage désinfecte tables, portes et poignées, toilettes.

Un distributeur de gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée

Les portes de l'accueil sont laissées ouvertes durant les arrivées/départs et pauses

Durant les pauses, la salle de réunion est aérée.

✓ **RAPPEL DES GESTES BARRIERES**

Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique

Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture de cigarettes.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique

Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

VOS DOCUMENTS RESSOURCE

Site gouvernemental informations officielles :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie COVID-19 : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_covid_19_bonnes_pratiques_secteur_formation_professionnelle.pdf

Protocole national de déconfinement :
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>



Centre de Formation à l'Expertise Immobilière

Déclaration d'activité de **Centre de Formation Professionnelle** dûment enregistrée sous le numéro 82.69.12253.69 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État conformément à l'article L.6352-12 du Code du travail

SARL IFC EXPERTISE Favre-Réguiillon au capital de 50.000 € | 19 avenue Cabias, 69004 LYON (Fr) | 09.61.49.09.36
RCS Lyon | SIRET 534 369 764 00038 | TVA INTRA FR04-534369764 | APE 6831Z | IBAN FR76 1027 8073 4500 0203 1410 263 - BIC CMCIFR2A

www.cfei.fr